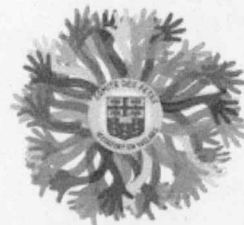


Le Comité des fêtes de Rochefort-en-Yvelines organise un **VIDE GRENIER** le dimanche **12 AVRIL 2026**



TARIF : 5 € pour 1 mètre.

2 mètres gratuits pour les ROCHEFORTAIS (par même foyer)

Nombre de mètre :

TOTAL A PAYER :€

ATTENTION : Pour un enregistrement de votre réservation, veuillez retourner impérativement, cette demande dûment remplie et accompagnée du chèque de règlement. Les Rochefortais doivent faire parvenir leur règlement (pour les deux mètres gratuits) qui leur sera restitué à leur arrivée le 12 avril. En cas de non présentation, le chèque sera encaissé.

Adresse : Comité des fêtes de Rochefort-en-Yvelines. Mairie 37 rue Guy le rouge 78730 Rochefort-en-Yvelines
Mail : comitedesfetes.rey@gmail.com

NOM / PRENOM :

ADRESSE :

C. POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

PIECE D'IDENTITE :

N°:

DELIVREE LE :

A :

REGLEMENT :

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le vide grenier aura lieu devant et le long du chemin de l'ancienne gare.

L'installation des stands se fera entre 7h30 et 8h30.

Le comité des fêtes fera toute publicité possible.

Les frais de participation sont fixés à 5 euros pour 1 mètre linéaire pour la journée. Les demandes de réservation doivent nous parvenir impérativement, avant le **SAMEDI 28 MARS 2026** et doivent être accompagnées du règlement total du nombre de mètres retenus.

La vente de nourriture et boisson est interdite sauf pour le comité des fêtes.

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises au Comité des fêtes, exception sera faite des cas où la force majeure est établie.

Chaque exposant est responsable de son stand, dont il conserve la garde juridique en cas de perte, vol, destruction ou tout autre préjudice causé au matériel, marchandises et objets divers et ce, pendant toute la durée du vide grenier. Il doit, par conséquent, être assuré sur le vol, l'incendie, la responsabilité etc.

En cas d'événements imprévus et de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date ou la durée de cette manifestation.

IL EST DEMANDE A L'ENSEMBLE DES EXPOSANTS DE NETTOYER AVANT LEUR DEPART, LA PLACE QU'ILS ONT OCCUPEE. IL N'EST PREVU AUCUN RAMASSAGE D'ORDURES.

LE VIDE GRENIER SERA OUVERT AUX VISITEURS DE 8 H 30 à 18 H 00 (sauf intempéries)

La participation à ce vide grenier, implique l'acceptation du présent règlement.

LU ET APPROUVE - LE

Signature